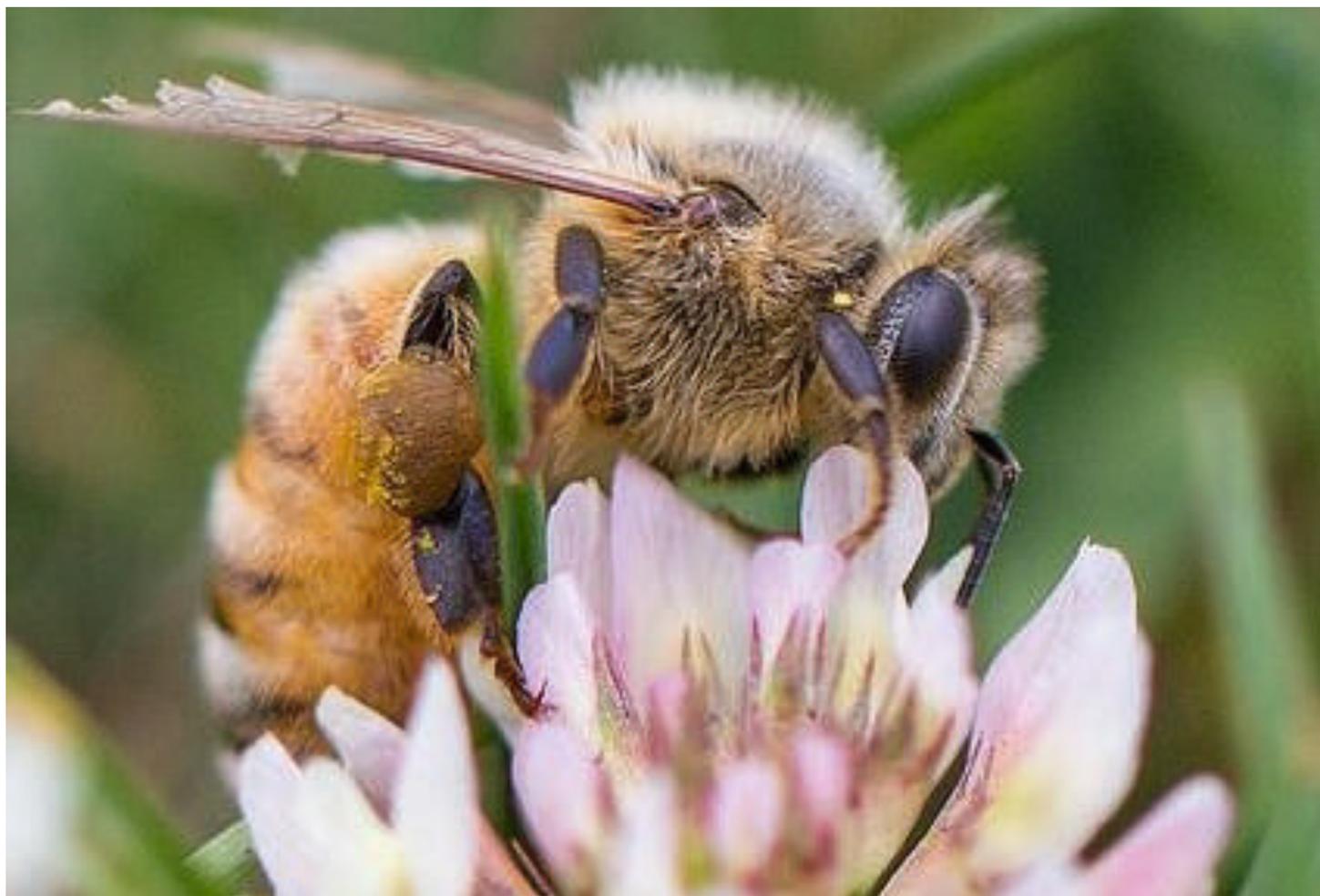




**SYNDICAT DES APICULTEURS  
DE THANN & ENVIRONS**

**89, Route de Cernay  
68800 VIEUX-THANN**



# L'ECHO DU RUCHER N°41

Texte:

R. Hummel, R. Jung, H. Boeglen, M. Feltin.

Rédaction et mise en pages:

R. Jung

Copies réalisées par:

D. Bembenek

Diffusion:

R. Hummel

Site Internet: <http://rucherecole68.thann.free.fr>

**JUILLET 2016**

# EDITORIAL



Chers Amis Apiculteurs,

Comment rester positif le matin en se levant quand on voit la météo ?

Si les abeilles pouvaient faire du miel avec de l'eau cette année, nous devrions mettre le miel dans la baignoire faute de trouver des seaux !!!

Pourtant nous n'avons pas d'autre solution que de rester optimiste. Seule satisfaction, toutes les ruches sont remplies d'abeilles. Ce n'est pas à cause d'un nid à couvain engorgé de miel que nos ruches ont produit de nombreux essaims, je dirais que c'est plutôt par désœuvrement. D'habitude, mes ruches essaient quand la hausse est remplie au trois-quarts, mais là, c'est la hausse vide qu'elles ont décidé de quitter la maison. J'ose espérer que le sixième sens des abeilles a prévu de grosses rentrées de miellat, pour se permettre une telle aventure sans possibilité de trouver du nectar indispensable à construire des cires neuves et démarrer un abondant couvain.

Alors si nos essaims ont prévu tout cela, l'espoir de remplir les hausses est permis.

Le 21 juin est passé, les jours vont commencer à raccourcir, la reine va réduire le rythme de sa ponte et déjà l'apiculteur doit penser à ses abeilles d'hiver. N'oubliez pas que l'année apicole ne commence pas le 1<sup>er</sup> janvier mais le 14 juillet. Les techniques apicoles peuvent optimiser les chances d'un bon hivernage : choix de l'emplacement, traitement anti-varroa adéquat, bonnes provisions et des reines jeunes et fécondes garantes de grappes fortes.

Il reste à souhaiter que la météo soit favorable dans les mois à venir !



Le président

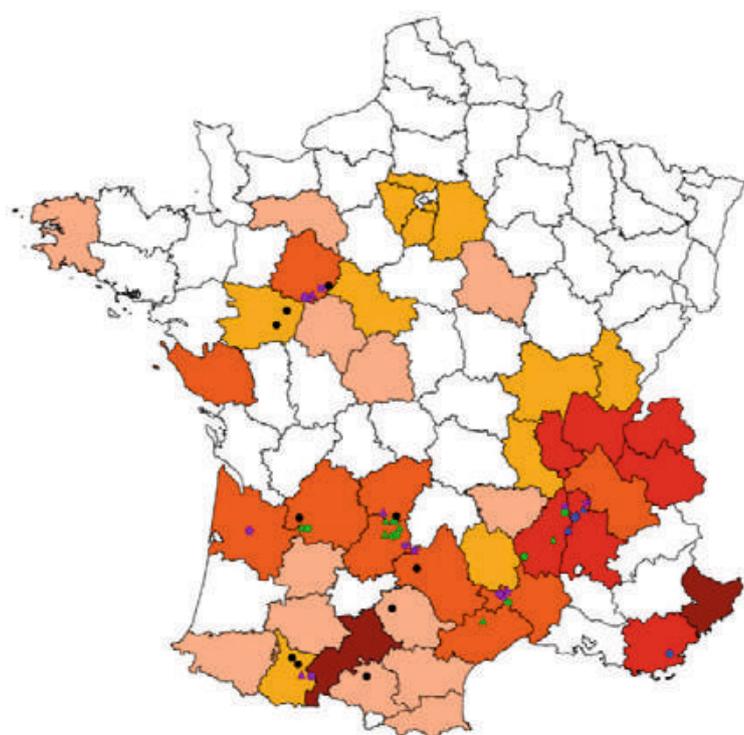


# Le cynips du châtaigner



L'année dernière était très bonne en terme de récolte de miel de châtaigner car j'en ai fait plus de 80kg. J'ai la chance d'avoir de la forêt derrière ma maison et il faut dire qu'il y a beaucoup de châtaigniers. En lisière de la forêt, il y a un châtaignier juste à côté de mes ruches et l'autre jour en m'occupant des ruches j'ai remarqué que les feuilles de l'arbre étaient couvertes de boules et pour certaines branches les feuilles étaient mortes. Après discussion avec une collègue apicultrice, j'ai fini par découvrir l'origine du mal : le cynips du châtaignier.

C'est un ennemi des abeilles qui est méconnu du grand public et qui pourtant a déjà fait des ravages dans les châtaigneraies depuis son apparition en France en 2005. Voici d'ailleurs une carte montrant les départements Français touchés en août 2014.



**Départements touchés.**

**Les couleurs les plus foncées indiquent les contaminations les plus anciennes.**



Source : INRA

Quand vous voyez la carte vous vous dites : « ouf, je suis en Alsace, donc je ne suis pas concerné ». Moi je suis dans le département de la Vienne à quelques kilomètres de l'Indre et Loire qui est un département touché et malheureusement pour moi la douane volante n'a pas arrêté le parasite à la frontière comme pour le nuage radioactif de Tchernobyl.

Mais au fait c'est quoi le cynips ? *Dryocosmus kuriphilus* est une micro-guêpe, encore appelée cynips du châtaignier. C'est un hyménoptère de 3mm de la famille des cynipidés (voir photo page suivante). Cet insecte provient d'Asie (de Chine, puis introduit au Japon en 1941, et en Corée en 1963). Il a été introduit aux Etats Unis en 1974, et plus récemment en Italie (2002) dans la région du Piémont. On pense que son arrivée en Europe est liée à des achats de plants de châtaigniers en provenance des pays asiatiques. Le cynips du châtaignier est considéré comme le ravageur le plus important du châtaignier. Il provoque des galles mesurant 5 à 20 mm de couleur verte, teintées de rose (voir photo page suivante). On en trouve sur les jeunes pousses, les pétioles, ou au milieu des limbes sur la nervure centrale. L'insecte fait l'essentiel de son cycle à l'intérieur des bourgeons du châtaignier. Les œufs y

sont déposés en début d'été. La larve y passe l'hiver puis se développe dans une galle qui contient une ou plusieurs loges. Après l'émergence des adultes au début de l'été, les galles sèchent et restent attachées jusqu'à 2 ans sur l'arbre. Le problème est qu'il est impossible de détecter un arbre infesté avant le printemps. C'est là seulement que l'on peut observer la déformation des jeunes rameaux et les galles provoquées par les larves du cynips cachées dans les bourgeons.



Les traitements chimiques ne permettent pas d'éradiquer ce parasite. La seule méthode efficace est la lutte biologique au moyen d'une autre micro guêpe chinoise, *Torymus sinensis*. Prédateur naturel du cynips dans son aire d'origine, ce parasitoïde pond ses œufs au printemps sur les larves du ravageur à l'intérieur des galles nouvellement formées. Il se nourrit de la larve du cynips qu'il tue, réduisant ainsi le nombre d'adultes émergents. « La méthode consiste à effectuer des lâchers de *Torymus sinensis* au printemps pour réduire le nombre de ravageurs l'année suivante », explique Nicolas Borowiec, entomologiste dans l'équipe de l'Institut Sophia Agrobiotech spécialisée en lutte biologique. « Il faut compter entre 8 et 10 ans pour arriver à un contrôle optimal du cynips par *Torymus sinensis*. » Le temps en fait que *Torymus sinensis* soit en nombre suffisamment important pour se multiplier et se disperser naturellement. Le problème est que cette lutte biologique coûte cher, environ 200€ pour 60 femelles et 35 mâles. En effet, l'élevage de *Torymus sinensis* n'est pas possible. L'obtention d'individus pour les lâchers passe donc par la récolte de galles en hiver sur des sites où il est déjà établi [1]. Il existe un comité de pilotage national de lutte contre le cynips piloté par la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche. Plusieurs associations d'aides aux apiculteurs organisent des achats groupés de *Torymus sinensis* et des formations de lâchers et d'élevage sont organisées. C'est le cas pour l'Association de Développement de l'Apiculture du Centre (ADAPIC) pour la région Centre-Val de Loire [2]. Comme je viens de le découvrir, ce sera pour l'année prochaine ! Terminons par une note optimiste (je joue mon avenir d'apprenti journaliste à l'Echo du Rucher). La Chambre d'Agriculture de l'Ardèche a constaté que le nombre de sites où *Torymus sinensis* est arrivé naturellement est en forte hausse et il n'a pas été cherché partout. Il est donc probablement présent ailleurs. La nature est bien faite même si elle prend son temps !

Hervé Boeglen

[1] <https://www6.inra.fr/cynips-chataignier/Le-projet/Torymus-sinensis>

[2] <http://adapic.adafrance.org/index.php>

# Pertes hivernales 2015-2016 dans notre syndicat

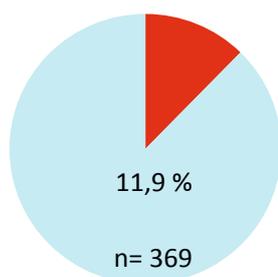
Pour répondre aux nombreuses questions qui me sont régulièrement posées, j'aimerais préciser que nos statistiques n'ont rien à voir avec celles effectuées par la chambre d'agriculture d'Alsace ou celles de l'ITSAP. Vos réponses restent confidentielles et sont uniquement utilisées pour faire ces présentes statistiques avant d'être effacées. Si vous voulez participer à l'enquête de l'ITSAP pour faire comptabiliser vos pertes dans les statistiques régionales et nationales, il vous faut répondre au questionnaire sur le site [www.itsap.asso.fr](http://www.itsap.asso.fr).

Les 4 secteurs de la carte ci-dessous ne se limitent pas seulement à ce qui est visible sur la carte. En réalité, le secteur 1 comprend : Thann et toute la vallée jusqu'à Cornimont dans les Vosges où se trouve le rucher le plus éloigné de ce secteur. Le secteur 2 s'étend des premiers contreforts des Vosges à Cernay jusqu'à Munster et Colmar où se trouvent les ruches les plus lointaines de nos membres. Le secteur 3 englobe toutes les ruches de nos adhérents du bassin potassique et de l'Est de Mulhouse et jusqu'à Kembs. Enfin le secteur 4 concerne toutes les ruches comprises dans une aire allant de Thann à l'ouest de Mulhouse et au territoire de Belfort (Botans) en passant bien sûr par tout le Sundgau.

Certains d'entre vous considèrent cette enquête comme stérile. Elle nous permet pourtant de nous situer par rapport à d'autres syndicats voisins et par rapport à la région. Pour exemple, ces dernières années, on a constaté des pertes plus importantes auprès des jeunes apiculteurs : on a ainsi pu améliorer leur formation en consacrant une part plus importante au cours concernant la mise en hivernage. Individuellement aussi, cela permet de situer ses propres pertes par rapport à la moyenne du syndicat et prendre éventuellement des mesures.

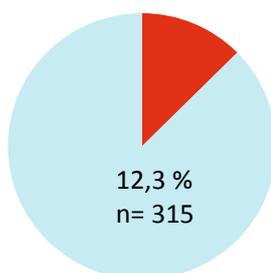
Vous avez été **35** apicultrices ou apiculteurs à permettre ces statistiques. Cela correspond à **47** ruchers et à un total de **369** colonies qui ont été hivernées en fin de saison 2015. Merci de tout cœur, à toutes celles et tous ceux qui ont répondu à ce questionnaire.

## Pertes hivernales 2015-2016 dans le Syndicat des Apiculteurs de Thann et environs

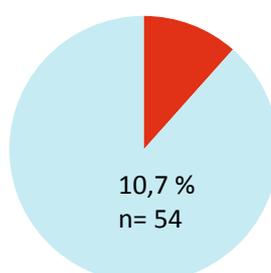


*Les pertes en % (en rouge) sont calculées sur le nombre (n) de ruches hivernées dans le syndicat.  
Pertes en % : 11.9 % Ecart type : 14.8*

## Comparaison des pertes hivernales selon l'emplacement des ruchers

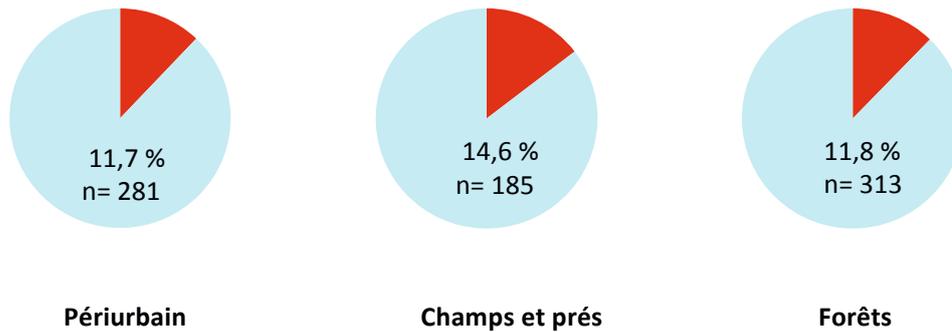


Ruchers de plaine



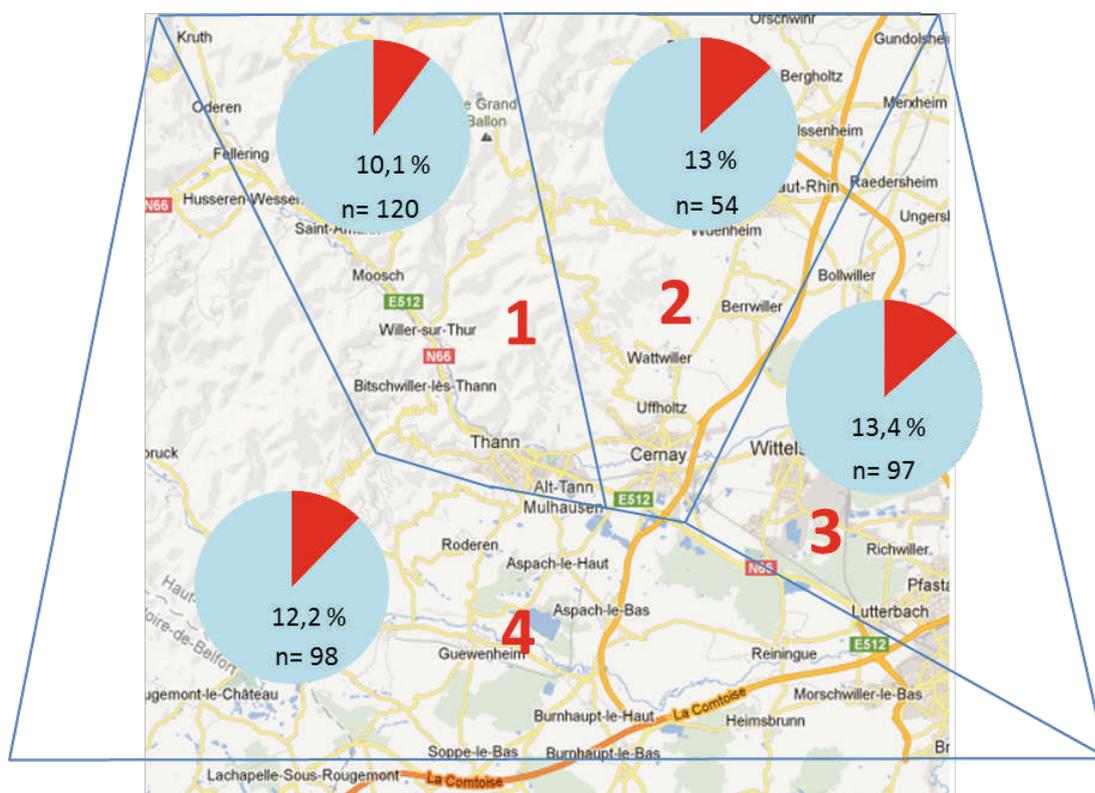
Ruchers d'altitude

## Comparaison des pertes hivernales selon l'environnement des ruchers



Notes : Les ruchers qui sont à la fois périurbains et en lisière de forêt ou périurbains avec des prairies à proximité ou sur des prés mais en lisière de forêt, ont été attribués aux deux environnements.

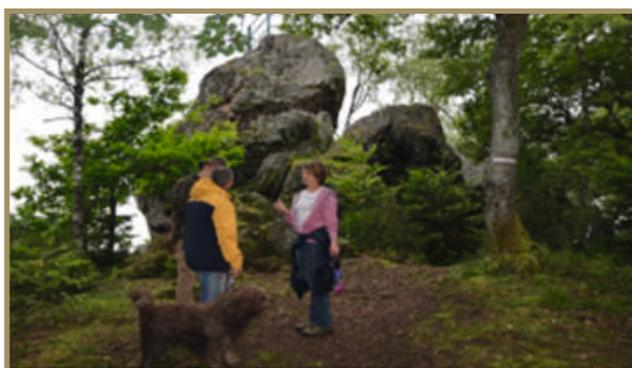
## Pertes hivernales dans les différents secteurs du syndicat



Cet hiver, **11.9 %** des ruches hivernées dans notre syndicat n'ont pas survécu à l'hiver. C'est un peu mieux que l'an dernier où les pertes frôlaient les **20 %**, mais cela reste très important. Si l'on considère l'hiver 2013/14 comme étant l'année de référence, avec des pertes hivernales « **normales** » d'environ **6.5 %**, nous sommes cette année encore, largement au-dessus de cette normale. Contrairement aux années précédentes où l'on constatait d'importantes disparités entre les différents environnements et les différents secteurs de la région, les mortalités hivernales de cette année sont statistiquement identiques. Avec une moyenne de **10.7 %** de pertes, même les ruchers d'altitudes n'ont pas plus souffert que les ruchers de plaine (**12.3 %**). Si l'on se fie aux premiers résultats des enquêtes régionales et nationales, il semblerait que les pertes subies dans notre syndicat soient proches de celles qui vont être publiées prochainement pour la région Alsace et pour la France. Pour la plupart d'entre nous, il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter, mais tous ceux dont les pertes sont très nettement au-dessus de la moyenne du syndicat devraient se demander pourquoi et que faire pour y remédier.

## LA MARCHE DES APIS DU 19 JUIN 2016

Les adeptes de la marche se sont retrouvés au-dessus de la maison blanche à Vieux-Thann.  
M. Alain Tocler nous conduisait au rucher du président à Steinbach en passant par le Hirnelestein.  
Au rucher du président, une collation préparée par M. Robert Hummel nous attendait.  
Rincés par une averse, mouillés, mais le cœur chaud, les marcheurs courageux ont repris le chemin  
du retour pour atteindre le rucher école de Vieux-Thann pour l'apéritif, le repas et dessert.  
Bonne ambiance et convivialité était au rendez-vous.



## INFORMATIONS

### DU SYNDICAT des APICULTEURS

#### De THANN et ENVIRONS



#### 1. **Le concours des miels** : (voir l'Apiculteur Alsacien 2016)

Il aura lieu le 8 octobre 2016 à Wintzenheim

Les échantillons soumis au concours seront pris en charge par

M. Hummel, au cours de la semaine 29, (dernier délai samedi 23 juillet)

Pour les miels d'acacia, de tilleul, de fleurs, de châtaignier...

Au cours de la semaine 34, (dernier délai le vendredi 26 août) pour les miels de sapin, de forêt et de châtaignier...

Le tarif est de 36€ par échantillon, chèque libellé au nom de M. Hummel, ainsi que le chèque de 0,08€ multiplié par le nombre de médailles demandées.

Les pots homologués pour le concours sont à demander à M. Hummel le samedi 16 juillet au Rucher-école !

#### 2. **Traitement des ruches :**

Après 34 années de présence de varroa dans notre pays, on peut affirmer que nous sommes toujours dans une situation d'urgence vis-à-vis de ce parasite.

**Le traitement des colonies** : cette année nous mettons deux médicaments à disposition,

APIVAR (à base d'Amitraze) et MAQS (à base d'acide formique).

Ils seront disponibles au Rucher-école les samedis 9 juillet, 16 juillet et 23 juillet 2016 de 14h00 à 17h00 et payables par chèque à la réception.